



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB64_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 64/2022 – Election d'un membre au sein des commissions communales :

- Finances et budget – coopération intercommunale
- Développement durable, biodiversité et espaces verts
- Fleurissement, espaces naturels et végétalisation de la ville
- Appel d'offres

Et au sein des organismes extérieurs et intercommunaux :

- SDESM
- Syndicat de l'Eau, de l'Est Seine et Marnais (S2E77)
- Filière Sylvicole (SMEP PNR B2M) – Communes forestières



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB64_2022-DE

Vu les textes réglementaires,

Vu la délibération n° 32/2020 en date du 2 juin 2020 portant création et élection des membres des commissions communales, des comités consultatifs,

Vu la délibération n° 33/2020 en date du 02 juin 2020 relative à l'élection d'une commission d'appel d'offres,

Vu la délibération n° 36/2020 en date du 02 juin 2020 et la délibération n° 52/2020 en date du 26 juin 2020 relatives à l'élection des représentants au sein des organismes extérieurs,

Vu la disparition de Monsieur Claude DEMONCY, Conseiller Municipal, survenu le 24 juin 2022,

Considérant que Monsieur Claude DEMONCY était membre titulaire des commissions communales :

- Finances et budget – coopération intercommunale
- Appel d'offres

et membre suppléant des commissions :

- Développement durable, biodiversité et espaces verts
- Fleurissement, espaces naturels et végétalisation de la ville

Considérant que Monsieur Claude DEMONCY était membre titulaire délégué auprès des organismes extérieurs et intercommunaux au :

- Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Et membre suppléant au :

- Syndicat de l'Eau, de l'Est Seine et Marnais (S2E77)

Considérant que Monsieur Claude DEMONCY était référent à :

- Filière Sylvicole (SMEP PNR B2M) – Communes Forestières

Il convient d'élire un nouveau membre dans les commissions ci-nommées.

Considérant que l'élection des membres des commissions communales est faite au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,

Après appel à candidatures, les candidats sont :

- 1) Finances et budget – coopération intercommunale
Madame Evelyne HIERNARD
- 2) Appel d'offres
Madame Evelyne HIERNARD
- 3) Développement durable, biodiversité et espaces verts
Madame Evelyne HIERNARD
- 4) Fleurissement, espaces naturels et végétalisation de la ville
Madame Evelyne HIERNARD
- 5) Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)
Monsieur le Maire, Michel JOZON
- 6) Syndicat de l'Eau, de l'Est Seine et Marnais (S2E77)
M. Claude VIENET



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB64_2022-DE

- 7) Filière Sylvicole (SMEP PNR B2M) – Communes Forestières
M. Philippe PRON

Il est ensuite procédé au vote à main levée en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Evelyne HIERNARD, Monsieur le Maire Michel JOZON, M. Claude VIENET et M. Philippe PRON sont élus à l'unanimité membre des commissions et comité énoncés ci-dessus.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérékurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 077-217701820-20220926-DELIB64_2022-DE



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB65_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 65/2022 - Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la collectivité doit respecter les principes de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats,

Considérant que la collectivité n'a pas prévu au budget 2022, de provision pour les créances douteuses,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB65_2022-DE

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Propose la méthode de calcul suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25%
N-2	50%
N-3	75%
Antérieur	100%

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

RETIENT la méthode de calcul proposé à compter de l'exercice 2023,
INDIQUE que ces dotations seront liquidées en fonction d'un état des restes à recouvrer en date du 30 septembre de l'année en cours,
CHARGE Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente décision.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB66_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 66/2022 – Décision Modificative N° 1

Vu les textes réglementaires,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°26/2022 en date du 11 avril 2022 approuvant le budget 2022,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040	192	réalisation	3 818,94 €	Vente des revolvers
21	2128	aménagement des terrains	22 300,00 €	Ajustement + provision jeux 3-5 ans

26 118,94 €



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB66_2022-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021	021	virement de la section de fonctionnement	- 250 781,43 €	Ajustement virement à la section de fonctionnement
024	24	produits des cessions d'immobilisations	- 210 150,00 €	Ajustement budgétaire _ Changement imputations vente presbytère + revolvers
	192	Plus-value sur cession d'immobilisation	107 125,23 €	vente du presbytère
	2135	valeur nette comptable du bien cédé	102 874,77 €	vente du presbytère
	2188	valeur nette comptable du bien cédé	3 968,94 €	vente des revolvers
	28051	amortissement des concessions, brevets ou licences	- 0,20 €	Ajustement amortissements
	28121	amortissement des plantations	- 0,33 €	
	28128	amortissement aménagement terrains	- 0,08 €	
	281316	amortissement équipement de cimetière	- 0,01 €	
	28132	amortissement des immeubles de rapport	3 514,86 €	
	28135	amortissement d'aménagement des constructions	365,82 €	
	28138	amortissement des autres bâtiments	351,02 €	
	28152	amortissement des installations de voirie	2 639,47 €	
040	281534	amortissement du matériel d'électrification	27 137,77 €	
	281568	amortissement du matériel d'incendie et de défense civile	7 384,10 €	
	281571	amortissement du matériel roulant	13 341,17 €	
	281578	amortissement du matériel et de l'outillage de nettoyage	7 074,48 €	
	28158	amortissement autres installations et matériel	12 986,71 €	
	28182	amortissement matériel de transport	58 710,55 €	
	28183	amortissement matériel de bureau et informatique	6 901,38 €	
	28184	amortissement du mobilier	8 205,21 €	
	21188	amortissement autre matériel	16 221,15 €	
13	1388	autres subventions	20 980,00 €	dons de collectivité
27	276351	immobilisations financières GFP (Groupements à Fiscalité Propre) de rattachement	88 000,00 €	remboursement du capital emprunt de la maison du tourisme
26 118,94 €				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	6042	achats de prestations de services	15 000,00 €	ajustement budgétaire repas cantine scolaire
	60612	énergie électricité	300 000,00 €	ajustement budgétaire augmentation du prix des fluides
011	6188	autres frais divers	997 068,82 €	provisions
	6218	personnel extérieur au service	5 745,02 €	versement salaire chargé de mission PVDD (Petites Villes De Demain)
023	23	virement à la section d'investissement	- 250 781,43 €	ajustement virement à la section d'investissement
	675	valeur comptable des immobilisations cédées	106 843,71 €	vente presbytère + revolvers
	6761	différences sur réalisations	107 125,23 €	vente presbytère
042	6811	dotations aux amortissements	164 101,43 €	ajustement des amortissements
	6817	dotations aux provisions sur dépréciations	5 953,76 €	vente des revolvers
65	65888	autres charges de gestion courante	1 325,38 €	participation Collectivité frais de gestion
68	6817	dotations aux provisions sur dépréciations	15 725,03 €	provisions pour créances douteuses
1 468 106,95 €				



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB66_2022-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

042	776	différence sur réalisation	3 818,94 €	vente des revolvers
73	73222	Fonds de solidarité des Communes de la région Ile de France	552 784,00 €	Ajustement budgétaires _ Dotations
	7411	Dotation forfaitaire	2 698,00 €	
	74121	Dotation de solidarité rurale	284 726,01 €	
74	74123	Dotation de solidarité urbaine	266 552,00 €	
	74127	dotation nationale de péréquation	116 869,00 €	
	7485	dotation pour les titres sécurisés	509,00 €	
76	76232	intérêts transférés par le GFP (Groupements à Fiscalité Propre)	30 000,00 €	
77	775	produit des cessions d'immobilisations	210 150,00 €	Vente du presbytère et des revolvers
1 468 106,95 €				

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022
Après en avoir délibéré,
A LA MAJORITÉ :
3 abstentions : M. Dominique BONNIVARD, Mme Patience BAMBELA,
M. Jean-Marie ABDILLA

APPROUVE la décision modificative N°1/2022 du budget, comme détaillé ci-dessus.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 077_217701820-20220926-DEL1866_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 07/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 66B/2022 – Décision Modificative N° 1

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Vu les textes réglementaires,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°26/2022 en date du 11 avril 2022 approuvant le budget 2022,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

040	192	réalisation	3 818,94 €	Vente des revolvers
21	2128	aménagement des terrains	22 300,00 €	Ajustement + provision jeux 3-5 ans

26 118,94 €



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le **07 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB66B_2022-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021	021	virement de la section de fonctionnement	- 250 781,43 €	Ajustement _ virement à la section de fonctionnement
024	24	produits des cessions d'immobilisations	- 210 150,00 €	Ajustement budgétaire _ Changement imputations vente presbytère + revolvers
040	192	Plus-value sur cession d'immobilisation	107 125,23 €	vente du presbytère
	2135	valeur nette comptable du bien cédé	102 874,77 €	vente du presbytère
	2188	valeur nette comptable du bien cédé	3 968,94 €	vente des revolvers
	28051	amortissement des concessions, brevets ou licences	- 0,20 €	Ajustement amortissements
	28121	amortissement des plantations	- 0,33 €	
	28128	amortissement aménagement terrains	- 0,08 €	
	281316	amortissement équipement de cimetière	- 0,01 €	
	28132	amortissement des immeubles de rapport	3 514,86 €	
	28135	amortissement d'aménagement des constructions	- 365,82 €	
	28138	amortissement des autres bâtiments	351,02 €	
	28152	amortissement des installations de voirie	2 639,47 €	
	281534	amortissement du matériel d'électrification	27 137,77 €	
	281568	amortissement du matériel d'incendie et de défense civile	7 384,10 €	
	281571	amortissement du matériel roulant	13 341,17 €	
	281578	amortissement du matériel et de l'outillage de nettoyage	7 074,48 €	
	28158	amortissement autres installations et matériel	12 986,71 €	
	28182	amortissement matériel de transport	58 710,55 €	
	28183	amortissement matériel de bureau et informatique	6 901,38 €	
	28184	amortissement du mobilier	8 205,21 €	
	21188	amortissement autre matériel	16 221,15 €	
13	1388	autres subventions	20 980,00 €	dons de collectivité
27	276351	immobilisations financières GFP (Groupements à Fiscalité Propre) de rattachement	88 000,00 €	remboursement du capital emprunt de la maison du tourisme
26 118,94 €				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	6042	achats de prestations de services	15 000,00 €	ajustement budgétaire _ repas cantine scolaire
	60612	énergie électricité	300 000,00 €	ajustement budgétaire _ augmentation du prix des fluides
	6188	autres frais divers	997 068,82 €	provisions
	6218	personnel extérieur au service	5 745,02 €	versement salaire chargé de mission PVDD (Petites Villes De Demain)
023	23	virement à la section d'investissement	- 250 781,43 €	ajustement _ virement à la section d'investissement
042	675	valeur comptable des immobilisations cédées	106 843,71 €	vente presbytère + revolvers
	6761	différences sur réalisations	107 125,23 €	vente presbytère
	6811	dotations aux amortissements	164 101,43 €	ajustement des amortissements
	6817	dotations aux provisions sur dépréciations	5 953,76 €	vente des revolvers
65	65888	autres charges de gestion courante	1 325,38 €	participation Collectivité _ frais de gestion
68	6817	dotations aux provisions sur dépréciations	15 725,03 €	provisions pour créances douteuses
1 468 106,95 €				



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le **07 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB66B_2022-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

042	776	différence sur réalisation	3 818,94 €	vente des revolvers
73	73222	Fonds de solidarité des Communes de la région Ile de France	552 784,00 €	Ajustement budgétaires _ Dotations
	7411	Dotation forfaitaire	2 698,00 €	
	74121	Dotation de solidarité rurale	284 726,01 €	
74	74123	Dotation de solidarité urbaine	266 552,00 €	
	74127	dotation nationale de péréquation	116 869,00 €	
	7485	dotation pour les titres sécurisés	509,00 €	
76	76232	intérêts transférés par le GFP (Groupements à Fiscalité Propre)	30 000,00 €	
77	775	produit des cessions d'immobilisations	210 150,00 €	Vente du presbytère et des revolvers
1 468 106,95 €				

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022
Après en avoir délibéré,
A LA MAJORITÉ :
21 POUR
3 ABSTENTIONS : M. Dominique BONNIVARD, Mme Patience BAMBELA,
M. Jean-Marie ABDILLA

APPROUVE la décision modificative N°1/2022 du budget, comme détaillé ci-dessus.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 077-217701820-20220926-DELIB66B_2022-DE



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB67_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET, Catherine ROBERT, Michel MULLER, Pascale COUDERC, Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER, David NEGRIN, Jonathan DELISLE, Nadège ROBCIS, Philippe PRON, Marie-Laure VATINET, Virginie LEQUESNE, Claude VIENET, Thierry GROSS, Evelyne HIERNARD, Jean-Marie ABDILLA, Dominique BONNIVARD, Olivia NARAYANAN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

**OBJET : 67/2022 – Convention avec l'association Annelise Danse
« occupation du gymnase » pour l'année scolaire 2022/2023.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant le renouvellement de la demande d'occupation du gymnase de l'école élémentaire du Grand Morin sis rue d'Orient par l'association ANNELYSE DANSE représentée par son Président, Monsieur Patrick LAURENT par courrier en date du 10 juillet 2022,

Monsieur David NEGRIN, Conseiller Municipal,

Rappelle que l'association ANNELYSE DANSE propose des cours de danse tout public depuis de nombreuses années sur la Commune.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB67_2022-DE

Le gymnase est mis à sa disposition à raison de 5 heures par semaine durant les trois trimestres coïncidant avec l'année scolaire comme suit :

- Le mercredi de 14h30 à 16h30
- Le vendredi de 17h15 à 20h15

A ce titre une redevance annuelle est appliquée.

Propose pour l'année 2022/2023 une redevance à **300 €**.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur David NEGRIN, Conseiller Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE le renouvellement de la convention d'occupation du gymnase de l'école élémentaire du Grand Morin, ci-jointe, pour l'année scolaire 2022/2023 avec l'association ANNELYSE DANSE.

DIT que le gymnase sera mis à la disposition de cette association à raison de 5 heures par semaine moyennant une redevance de 300 € par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ladite occupation.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB68_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 68/2022 - Convention pour l'association Les Jardins Familiaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L.561-1 à L. 564-3 et R. 562-1 à D. 564-3,

Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée D456, d'une superficie de 7 275 m² située Route de Nageot,

Considérant que la Commune souhaite mettre en place des jardins familiaux à la disposition des habitants de la Commune,

Considérant que la Commune mettra gracieusement cet équipement à disposition de l'Association « Les Jardins Familiaux de La Ferté-Gaucher »,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB68_2022-DE

Considérant qu'il convient de mettre en place une convention de location ainsi qu'un règlement pour une occupation satisfaisante de ces jardins,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Michel MULLER, Maire-Adjoint,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association « Les Jardins Familiaux de La Ferté-Gaucher » ci-jointe, pour la mise à disposition à titre gracieux d'un groupe de jardins familiaux situés Route de Nageot.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB69_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET, Catherine ROBERT, Michel MULLER, Pascale COUDERC, Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER, David NEGRIN, Jonathan DELISLE, Nadège ROBCIS, Philippe PRON, Marie-Laure VATINET, Virginie LEQUESNE, Claude VIENET, Thierry GROSS, Evelyne HIERNARD, Jean-Marie ABDILLA, Dominique BONNIVARD, Olivia NARAYANAN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 69/2022 - Tarifs de la restauration scolaire 2022/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2331-2,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles R.531-52 et R.531-53,

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire,

Vu la délibération n°73/2021 en date du 29 septembre 2021,

Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2021, le Conseil Municipal avait fixé à :

- 4.30 € le prix du repas à la cantine scolaire



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le **04 OCT. 2022**
ID : 077-217701820-20220926-DELIB69_2022-DE

- 3.45 € le prix du repas pour toute famille ayant trois enfants fréquentant les cantines Fertoises y compris au collège
- 1.63 € par jour de présence, le service d'accueil d'un enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2022/2023.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 02 septembre 2022,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de fixer les prix du repas à :

- **4,30 €** le prix du repas à la cantine scolaire.
- **3,45 €** le prix du repas pour toute famille ayant trois enfants fréquentant les cantines Fertoises y compris au collège
- **1,63 €** par jour de présence, le service d'accueil d'un enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

PRECISE que ces recettes seront inscrites au Chapitre 70.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site internet www.telercours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

04 OCT. 2022

ID : 077-217701820-20220926-DELIB70_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 70/2022 – Frais de scolarité 2022/2023

Vu les textes réglementaires,

Vu le règlement communal de demande de dérogation scolaire,

Considérant que la Commune de La Ferté-Gaucher accueille des enfants domiciliés hors du territoire de la Commune au sein de ses écoles publiques,

Considérant la nécessité de fixer chaque année la participation des Communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Commune afin que cette participation corresponde aux frais réels engagés par la Commune,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB70_2022-DE

Frais de scolarité année 2022-2023

calculés sur l'année 2021	maternelle	primaire	total
Energie	22 716.15 €	26 581.75 €	49 297.90 €
Pharmacie	93.72 €	0.00 €	93.72 €
petit équipement	2 025.89 €	7 180.69 €	9 206.58 €
vêtements de travail	0.00 €	0.00 €	0.00 €
fournitures scolaires	8 841.77 €	17 257.48 €	26 099.25 €
locations matériel (copieur,,)	1 870.28 €	6 981.96 €	8 852.24 €
entretien des bâtiments	5 370.00 €	19 494.00 €	24 864.00 €
entretien du matériel	480.00 €	1 052.98 €	1 532.98 €
maintenance du matériel	2 604.75 €	4 284.35 €	6 889.10 €
frais de formation	79.00 €	179.00 €	258.00 €
Honoraires	0.00 €	16 896.00 €	16 896.00 €
frais de télécommunication	2 331.43 €	2 550.23 €	4 881.66 €
frais de nettoyage des locaux	0.00 €	2 181.60 €	2 181.60 €
autres frais divers	0.00 €	168.00 €	168.00 €
salaires et indemnités du personnel charges comprises	190 364.56 €	136 676.51 €	327 041.07 €
	236 777.55 €	241 484.55 €	478 262.10 €

effectifs septembre 2021	180	328	508
--------------------------	-----	-----	-----

Calcul	478 262.10 €	508	941.46 €
--------	--------------	-----	----------

U.L.I.S.et classes ordinaires

941.46 €

Pour mémoire la participation demandée pour l'année 2020/2021 (Classe d'ULIS et classes ordinaires) était de 862,42 € par enfant.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 02 septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB70_2022-DE

**Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

FIXE les frais de scolarité des enfants scolarisés dans les écoles de La Ferté-Gaucher et domiciliés dans une Commune extérieure à **941.46 €**, à l'exception des cas stipulés dans le règlement communal de demande de dérogation.

AUTORISE Monsieur le Maire à réclamer cette participation aux Communes de résidence des enfants concernés.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérékurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 077-217701620-20220926-DELIB70_2022-DE



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, fière de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB71_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 71/2022 – Budget de fonctionnement RASED 2022/2023

Vu les textes réglementaires,

Considérant qu'une enseignante spécialisée intervient à plein temps auprès des enfants fertois en difficulté scolaire,

Considérant qu'une psychologue de l'Education Nationale intervient auprès des écoles fertoises,

Considérant la volonté de la Municipalité de soutenir le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED),



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Rçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB71_2022-DE

Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Propose d'allouer une enveloppe de fonctionnement en prenant en compte les sommes actuellement versées par les Communes de La Ferté-Gaucher, Jouy sur Morin et Chailly en Brie.

Appliquer sur une moitié de cette somme une répartition au 1/3,

Appliquer sur la seconde moitié une répartition proportionnelle au nombre d'habitants des Communes,

Dire que ce calcul sera proposé aux Communes de Jouy sur Morin et Chailly en Brie.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'attribuer un budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2022/2023 d'un montant de 770,92 € au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) selon les modalités de calcul énumérées ci-dessus.

DIT que le budget de fonctionnement devra faire l'objet d'une demande annuelle de la part du RASED.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette attribution.

DIT que les crédits ont été prévus au budget Ville 2022.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB72_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoint.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 72/2022 - Convention avec Familles Rurales pour l'accueil des élèves « pause méridienne », pour l'année scolaire 2022/2023

Vu l'article D.521-10 du Code de l'Education,

Considérant que la pause méridienne est organisée par les Communes,

Considérant que la Commune souhaite déléguer partiellement la surveillance des élèves durant la pause méridienne à Familles Rurales pour l'année 2022/2023,

Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Propose de renouveler la convention de prestation de services relative à l'encadrement de la pause méridienne à l'école élémentaire par les Intervenants de Familles Rurales, 17 rue Edouard Vaillant – 77390 VERNEUIL L'ETANG.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB72_2022-DE

Le Conseil Municipal est Invité à,
Vu l'exposé de Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 02 septembre 2022,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec FAMILLES RURALES, ci-jointe, pour la prestation relative à l'encadrement de la pause méridienne à l'école élémentaire pour l'année scolaire 2022-2023.

DIT que le nombre d'animateurs est fixé à 6,

DIT que les prestations sont rémunérées sur la base de 15,50 € de l'heure, soit un total de 93 € à la journée,

DIT que le règlement des sommes dues à FAMILLES RURALES s'effectuera, par mandat administratif, sur présentation d'une facture.

DIT que les crédits ont été prévus au budget Ville 2022 et seront prévus au budget Ville 2023.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB73_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 73/2022 - Convention avec Familles Rurales pour l'accueil des élèves en cas de grève, pour l'année scolaire 2022/2023

Vu les articles L.133-1, L.133-3 et L.133-4 du Code de l'Education,

Vu la loi 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire,

Considérant que l'accueil des élèves doit être organisé par la Commune dans le cas où 25 % ou plus des enseignants sont déclarés grévistes,

Considérant que la Commune ne dispose pas du personnel nécessaire,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB73_2022-DE

Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Propose de renouveler la convention établie avec FAMILLES RURALES, 17 rue Edouard Vaillant – 77390 VERNEUIL L'ETANG, pour l'année scolaire 2022/2023 afin de pouvoir disposer de son personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Pascale COUDERC, Maire-Adjointe,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 02 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec FAMILLES RURALES, ci-jointe, pour l'accueil des élèves en cas de grève de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2022-2023.

DIT que le règlement des sommes dues à FAMILLES RURALES s'effectuera, par mandat administratif, sur présentation d'une facture sur la base de 15.50 € de l'heure.

DIT que les crédits ont été prévus au budget Ville 2022 et seront prévus au budget Ville 2023.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site internet www.telrecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB74_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 74/2022 – Cession d'un compresseur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la vétusté du compresseur,

Considérant que le bien a été remplacé sur le budget 2022,

Monsieur Jonathan DELISLE, Conseiller Municipal,

Propose de céder le compresseur à la société S.A.S. EXP AIR

Dit que ce compresseur est vendu en l'état à la société S.A.S. EXP AIR domiciliée 17A Avenue Marcel Dassault à MONFERMEIL pour un montant de 150 €

Dit que la recette sera affectée au résultat de l'exercice 2022, produit de cession d'immobilisation



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB74_2022-DE

Dit que l'inventaire du Patrimoine de la ville de La Ferté-Gaucher sera mis à jour pour l'enregistrement de la cession de ce bien.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur Jonathan DELISLE, Conseiller Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en vente le bien visé ci-dessus,
CHARGE Monsieur le Maire de la signature des documents à la vente de ce bien.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telorecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB75_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET, Catherine ROBERT, Michel MULLER, Pascale COUDERC, Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER, David NEGRIN, Jonathan DELISLE, Nadège ROBCIS, Philippe PRON, Marie-Laure VATINET, Virginie LEQUESNE, Claude VIENET, Thierry GROSS, Evelyne HIERNARD, Jean-Marie ABDILLA, Dominique BONNIVARD, Olivia NARAYANAN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 75/2022 – Convention de formation AIPR Encadrant avec l'entreprise CACEF.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'obligation pour la collectivité de protéger ses agents,

Vu les propositions des entreprises CACEF et APAVE,

Considérant que la Commune a besoin de réaliser une session de formation pour les « AIPR encadrant »,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,

Expose la proposition de CACEF comme suit :

la formation se déroulera sur la Commune de La Ferté-Gaucher pendant une journée soit 7 heures.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB75_2022-DE

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention établie entre la Commune de La Ferté-Gaucher et l'entreprise CACEF pour l'action de formation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2022,

ADRESSE une copie à l'entreprise CACEF ainsi que la liste des participants,

CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecoeurs.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB76_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 76/2022 – Convention de participation à une formation AIPR Encadrant.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la convention de formation stipulant que la session de formation dispose de 8 places,
Considérant que la Commune de La Ferté-Gaucher présente 3 agents municipaux,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Propose d'ouvrir les places restantes aux Communes alentours moyennant le financement de la participation des agents présentés.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le **04 OCT. 2022**
ID : 077-217701820-20220926-DELIB76_2022-DE

**Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE la proposition,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les Communes volontaires,
DIT que les recettes budgétaires ont été prévues au budget 2022,
ADRESSE une copie aux Communes participantes,
CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérékurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB77_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjointes.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 77/2022 – Convention de formation AIPR Opérateur avec l'entreprise CACF.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'obligation pour la collectivité de protéger ses agents,

Vu les propositions des entreprises CACEF et APAVE,

Considérant que la Commune a besoin de réaliser une session de formation pour les « AIPR opérateur »,

Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,

Expose la proposition de CACEF comme suit : la formation se déroulera sur la Commune de La Ferté-Gaucher pendant une journée, soit 7 heures.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB77_2022-DE

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Catherine ROBERT,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention établie entre la Commune de La Ferté-Gaucher et l'entreprise CACEF pour l'action de formation,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,
DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2022,
ADRESSE une copie à l'entreprise CACEF ainsi que la liste des participants,
CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, fière de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB78_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 78/2022 - Convention de participation à une formation
AIPR Opérateur

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention de formation stipulant que la session de formation dispose de 8 places,

Considérant que la Commune de La Ferté-Gaucher présente 5 agents municipaux,

Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,

Propose d'ouvrir les places restantes aux Communes alentours moyennant le financement de la participation des agents présentés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB78_2022-DE

**Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE la proposition,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les Communes volontaires,
DIT que les recettes budgétaires ont été prévues au budget 2022,
ADRESSE une copie aux Communes participantes,
CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB79_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET, Catherine ROBERT, Michel MULLER, Pascale COUDERC, Adjointes.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER, David NEGRIN, Jonathan DELISLE, Nadège ROBCIS, Philippe PRON, Marie-Laure VATINET, Virginie LEQUESNE, Claude VIENET, Thierry GROSS, Evelyne HIERNARD, Jean-Marie ABDILLA, Dominique BONNIVARD, Olivia NARAYANAN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 79/2022 – Convention de formation habilitation électrique recyclage B2/BR/BC avec l'entreprise CACEF.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'obligation pour la collectivité de protéger ses agents,

Vu les propositions des entreprises CACEF et APAVE,

Considérant que la Commune a besoin de réaliser une session de formation pour les habilitations électriques recyclage B2/BR/BC,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,

Expose la proposition de CACEF comme suit :

La formation se déroulera sur la Commune de La Ferté-Gaucher pendant 1 journée et demie soit 10 heures 30.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB79_2022-DE

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention établie entre la Commune de La Ferté-Gaucher et l'entreprise CACEF pour l'action de formation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2022,

ADRESSE une copie à l'entreprise CACEF ainsi que la liste des participants,

CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site internet www.telercours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB80_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 80/2022 – Convention de participation à une formation habilitation électrique recyclage B2/BR/BC.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention de formation stipulant que la session de formation dispose de 8 places,

Considérant que la Commune de La Ferté-Gaucher présente 2 agents municipaux,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,

Propose d'ouvrir les places restantes aux Communes alentours moyennant le financement de la participation des agents présentés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB80_2022-DE

**Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE la proposition,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les Communes volontaires,
DIT que les recettes budgétaires ont été prévues au budget 2022,
ADRESSE une copie aux Communes participantes,
CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérékurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB81_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marle ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 81/2022 – Convention de formation Maniement des armes avec la Commune de Coulommiers.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'obligation pour les Policiers Municipaux de suivre deux formations par an pour une remise à niveau concernant le port des armes,

Vu l'absence d'agent formateur au sein de l'effectif de Police Municipale de la Commune de La Ferté-Gaucher,

Considérant que la Commune de Coulommiers compte dans ses effectifs un agent formateur,

Monsieur Michel MULLER, Maire-Adjoint,

Expose la proposition de la Commune de Coulommiers comme suit :



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB81_2022-DE

les Policiers Municipaux de la Commune de La Ferté-Gaucher se rendront deux fois par an sur la Commune de Coulommiers afin de suivre la remise à niveau du port d'arme de catégorie B8 (lacrymogène de plus de 100ml) et de catégorie D2 (bâton).
Ces formations seront réalisées à titre gracieux.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur Michel MULLER, Maire-Adjoint,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention établie entre les Communes pour une durée d'un an à compter de la date de signature,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

ADRESSE une copie à la Commune de Coulommiers,

CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application Informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB82_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 82/2022 - Convention de prestation - Vaccination LEPTOSPIROSE.

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la recommandation de vaccination des agents pouvant être en contact avec la maladie LEPTOSPIROSE,

Vu la proposition de volontariat faite auprès des agents des services techniques et de la Police Municipale,

Considérant que des agents municipaux sont volontaires à la vaccination,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,

Propose de créer un partenariat avec le cabinet infirmier de M. LECOMTE Clément afin qu'il puisse réaliser les actions de vaccination auprès des agents volontaires.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB82_2022-DE

Indique que les vaccins seront achetés et fournis au cabinet, les infirmiers factureront à la Commune uniquement l'acte de vaccination.

Précise qu'un bâtiment public sera aménagé afin de recevoir le Centre de Vaccination.

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la proposition,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le cabinet infirmier,

DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2022,

ADRESSE une copie au cabinet infirmier,

CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ainsi que le service des Ressources Humaines de la réalisation de la présente convention.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecoeurs.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB83_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 83/2022 – Autorisation d'emprunts

Vu les propositions de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole,

Vu la délibération en date du 25/11/2021 autorisant Monsieur Le Maire à proposer un emprunt pour des opérations d'investissements,

Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,

Expose les propositions faites par le Crédit Agricole de deux emprunts pour les investissements de la commune comme suit :

Prêt n°1 : prêt Moyen Terme

- Montant : 420 000€
- Durée : 15 ans
- Différent d'amortissement : 1 an



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB83_2022-DE

- Taux fixe : 0,69%
- Déblocage : sous 6 mois
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 420€

Prêt n°2 : prêt en avance TVA-Subvention

- Montant : 125 000€
- Durée : 36 mois
- Périodicité des Intérêts : trimestrielle
- Taux fixe : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois – si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur l'index : 0,58%
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 125€

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Dominique FRICHET, Maire-Adjointe,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les emprunts nommés ci-dessus auprès du Crédit Agricole,

CONFÈRE toutes les délégations utiles à Monsieur Le Maire, pour la réalisation de ces emprunts, la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB84_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 84/2022 – Subvention Foulées Briardes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation de la 2^{ème} édition des Foulées Briardes à l'occasion d'Octobre Rose,

Vu la demande écrite de Madame la Présidente, Mme Nathalie TRAPIER de l'Association « Rosie pour la Vie » afin de bénéficier d'une subvention pour les frais de fonctionnement,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'Association pour cet événement,

Madame Roxane DECOUDIER, Conseillère Municipale,

Propose de verser la somme de 250 € au profit de l'Association « Rosie pour la Vie »,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB84_2022-DE

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Roxane DECOUDIER, Conseillère Municipale,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

ALLOUE la somme de 250 € au profit de l'Association « Rosie pour la Vie »,
DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2022.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB85_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET, Catherine ROBERT, Michel MULLER, Pascale COUDERC, Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER, David NEGRIN, Jonathan DELISLE, Nadège ROBCIS, Philippe PRON, Marie-Laure VATINET, Virginie LEQUESNE, Claude VIENET, Thierry GROSS, Evelynne HIERNARD, Jean-Marie ABDILLA, Dominique BONNIVARD, Olivia NARAYANAN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 85/2022 – Convention – Mise à disposition d'un local à l'Office du Tourisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2125-1,

Vu la demande de l'Association « Art et Peinture » représentée par la Présidente Madame Thérèse POUSET auprès de la Mairie, pour la mise à disposition d'un local,

Considérant que pour y assurer ses cours, l'Association « Art et Peinture » à besoin d'un local un jour par semaine pendant 3 heures,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Virginie LEQUESNE, Conseillère Municipale,

Après en avoir délibéré,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB85_2022-DE

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre à disposition de l'Association « Art et Peinture », le local situé au 1^{er} étage de l'Office du Tourisme sis 35 rue des Promenades – 77320 La Ferté-Gaucher,

DIT que ce local sera mis à la disposition de cette Association à raison de 3 heures par semaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecoeurs.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB86_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET

Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC

M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS

M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS

Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 86/2022 - Convention avec la commune de Saint-Martin-des-Champs pour l'utilisation de la nacelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de M. Philippe SALAÜN, Maire de Saint-Martin-des-Champs, de disposer de la nacelle de la Commune et du personnel habilité pour la préparation, la pose et la dépose des décorations de Noël,

Considérant qu'il convient de fixer les règles de mise à disposition de la nacelle et du personnel habilité par une convention.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur David NEGRIN, Conseiller Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 19 septembre 2022,



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB86_2022-DE

**Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune de Saint- Martin-des-Champs pour la mise à disposition de la nacelle et du personnel habilité lors de la pose et la dépose des décorations de Noël,

DIT que la présente convention est consentie moyennant la facturation des heures effectuées par les agents (salaires + charges) le tout majoré de 20%.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

04 OCT 2022

ID : 077-217701820-20220926-DELIB87_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelynne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 87/2022 – Convention de mise à disposition de matériel médical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Considérant que pour la sécurité et l'assistance aux personnes lors de manifestations dans les salles municipales, il est essentiel de mettre à disposition une bouteille à oxygène auprès du personnel de secours.

Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,

Propose de signer une convention avec la Pharmacie du Cœur de la Brie – 29 rue de Paris – 77320 La Ferté-Gaucher pour la location et la recharge du matériel médical



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB87_2022-DE

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Pharmacie du Cœur de la Brie,
DIT que les crédits budgétaires ont été prévus au budget 2022.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site internet www.telercours.fr.



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB88_2022-DE

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Madame Dominique FRICHET, Première Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoints.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Jonathan DELISLE. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Marie-Laure VATINET. Virginie LEQUESNE. Claude VIENET. Thierry GROSS. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Olivia NARAYANAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur le Maire Michel JOZON représenté par Mme Dominique FRICHET
Mme Béatrice RIOLET représentée par Mme Pascale COUDERC
M. Patrick PIOT représenté par Mme Roxane DECOUDIER
M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN
M. Thierry TESTARD représenté par M. Thierry GROSS
M. Karim AOUIDATE représenté par Mme Nadège ROBCIS
Mme Patience BAMBELA représentée par M. Dominique BONNIVARD

Absents excusés :

Mme Christelle MACH-PREVERT, Mme Christelle PLUVINET, M. Gunther JANICOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure VATINET

Date de convocation/affichage : 20/09/2022

Date de mise en ligne : 04/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votant : 24

OBJET : 88/2022 – Avenant N°1 de la convention du 24 mai 2017 – Transfert du Contrat Orange SA pour la gestion d'équipements techniques à la société TOTEM France S.A.S.

Vu la délibération n° 35/2017 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2007 relative au renouvellement de la Convention du relais téléphonique de Montblin, parcelle cadastrée G 129 sise rue de Montblin,

Vu la convention du 24 mai 2017 entre la Société Orange, Véolia Eau et la Commune de La Ferté-Gaucher pour l'installation d'un relai de communications électroniques,

Vu le courrier de la Société Orange S.A en date du 22 octobre 2021, informant la collectivité du transfert de gestion des équipements et infrastructures définis dans la convention du 24 mai 2017 à la Société TOTEM France S.A.S, ayant son siège social –



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-217701820-20220926-DELIB88_2022-DE

1 avenue de la gare – 314120 PORTET sur Garonne – filiale du groupe Orange à compter du 01 novembre 2021,

Vu le courrier de la Société TOTEM France S.A.S en date du 01 décembre 2021 ayant pour objet la notification de transfert du contrat nous liant à Orange,

Considérant la nécessité d'officialiser et d'acter ce transfert de gestion entre Orange S.A et sa filiale TOTEM France S.A.S pour la signature de l'avenant n°1 à la convention du 24 mai 2017,

Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,

Propose de signer l'avenant n°1 à la convention du 24 mai 2017 relatif au transfert de gestion entre Orange S.A et TOTEM France S.A.S.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame Catherine ROBERT, Maire-Adjointe,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 24 mai 2017 relatif au transfert de gestion des équipements techniques implantés sur la parcelle G 129 sise rue de Montblin,

PREND NOTE que la société TOTEM France S.A.S se substitue de plein droit à la société Orange dans tous les droits et obligations encadrés par la convention,

DIT que les modifications restent inchangées à l'exception des dispositions de facturation dont les états seront payables par virement au plus tard 60 jours à compter de leur date d'émission,

DIT que le présent avenant prend effet rétroactivement à compter du 01 janvier 2022.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Laure VATINET

Pour extrait conforme
« Pour le Maire empêché, la 1^{ère} Adjointe »
Mme Dominique FRICHET



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible sur le site internet www.telerecoeurs.fr.